



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

8708^e séance

Mercredi 29 janvier 2020, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Dang	(Viet Nam)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M ^{me} Goolab
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M ^{me} Van Vlierberge
	Chine	M. Wu Haitao
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Norman-Chalet
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Gueguen
	Indonésie	M. Syihab
	Niger	M. Abarry
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
	Tunisie	M. Baati

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Khawla Matar, Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Matar.

M^{me} Matar (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de présenter aujourd'hui un exposé au Conseil de sécurité. L'Envoyé spécial est à Damas, où il s'efforce de désamorcer la situation dans le nord-ouest et de faire avancer de nouveau le processus politique facilité par l'Organisation des Nations Unies. Qu'il me soit permis d'informer le Conseil de la situation actuelle.

Premièrement, s'agissant du volet politique, l'Envoyé spécial continue de dialoguer avec les parties syriennes et les principales parties prenantes internationales pour déclencher des progrès sur la voie difficile menant à la sortie du conflit syrien et à l'application de la résolution 2254 (2015). Un aspect de cet effort, c'est la Commission constitutionnelle qui a été mise en place et qui a siégé deux fois à Genève. Elle comprend des représentants nommés par le Gouvernement syrien, des représentants nommés par la Commission syrienne de négociation et un tiers médian qui représente la société civile. Comme l'Envoyé spécial en a informé le Conseil le mois dernier (voir S/PV.8696), les différends entre les Coprésidents au sujet de l'ordre du jour ont empêché l'organe restreint de se réunir pendant le deuxième cycle.

L'Envoyé spécial et le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, S. E. M. Al-Moualem, ont convenu aujourd'hui à Damas de l'importance d'un respect rigoureux du mandat et des règles de fonctionnement agréés. Ils ont aussi discuté de toutes les questions relatives à l'ensemble du processus politique. Après les communications tenues fin décembre avec le Coprésident nommé par la Commission syrienne de négociation

et les pourparlers tenus aujourd'hui à Damas avec le Coprésident nommé par le Gouvernement syrien, l'Envoyé spécial s'efforce de rapprocher les positions, et il espère être en mesure d'organiser bientôt une réunion de la Commission constitutionnelle. Il espère que les sessions de ladite Commission se poursuivront à un rythme régulier au cours des prochains mois. Il faut renforcer la confiance, qui peut contribuer à ouvrir la voie à un processus politique plus large.

Entre-temps, je me réjouis d'informer officiellement le Conseil de sécurité que, pour la première fois, le Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées et la restitution des dépouilles, ainsi que sur l'identification des personnes disparues, comprenant l'Iran, la Russie, la Turquie et l'Organisation des Nations Unies, se réunira à Genève en février, dans le cadre d'un roulement établi. Nous savons que les progrès sur ce dossier ne sont pas faciles, mais il serait extrêmement important pour de nombreux Syriens que le rythme s'accélère et que le nombre de libérations augmente. L'Envoyé spécial, M. Pedersen, a souligné aujourd'hui l'importance de cette question lors de ses consultations avec le Gouvernement syrien.

Rappelons néanmoins que la situation sur le terrain est grave et que, à bien des égards, elle empire. L'ampleur inquiétante des opérations militaires dans le nord-ouest a provoqué des conséquences humanitaires dévastatrices pour les 3 millions de personnes de la zone d'Edleb, y compris des centaines de milliers de déplacés, des frappes aériennes, qui auraient notamment touché des infrastructures civiles, des bombardements de part et d'autre, et des victimes civiles dans le nord-ouest et alentour. Nous réitérons l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et continuons d'insister auprès de toutes les parties pour qu'il y ait une désescalade soutenue dans l'ensemble du nord-ouest, ainsi que dans toutes les autres régions de la Syrie, et nous rappelons à toutes les parties qu'il leur incombe de protéger les civils.

Il est impératif de contrer les groupes terroristes qui ont été désignés comme tels par le Conseil de sécurité. Il est vrai que Hay'at Tahrir el-Cham et d'autres groupes interdits, notamment des combattants étrangers, sont des acteurs majeurs à Edleb. Comme l'a souligné l'Envoyé spécial, la lutte contre ces groupes doit être menée au moyen d'une approche qui garantisse la protection des civils et le plein respect du droit international humanitaire et du droit international des droits

de l'homme, et elle pourrait n'être efficace que si tous les acteurs concernés coopèrent réellement.

Dans le nord-est, les divers cessez-le-feu et accords qui ont été conclus permettent de maintenir un calme relatif. Toutefois, la situation reste tendue, et les civils le ressentent. Au cours des dernières semaines, les activités armées se sont poursuivies et les tensions ont persisté, notamment entre les acteurs internationaux. Il est indispensable que tous les acteurs arrivent à un accord durable fondé sur le respect de la souveraineté, de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie reste impératif. Les tensions persistantes dans le sud de la Syrie sont plus graves que jamais, et la présence de cinq armées étrangères dans le pays constitue un rappel de la menace constante que représente cette crise pour la paix et la sécurité internationales et des problèmes qu'elle pose au rétablissement de la souveraineté de la Syrie.

Le Conseil est conscient des graves problèmes humanitaires qui se posent en Syrie. Je tiens également à souligner que la situation économique de tous les Syriens, dans toutes les régions, continue de se détériorer fortement, plusieurs facteurs se conjuguant pour accroître les difficultés économiques que rencontre la population. C'est ce que nous a bien fait comprendre le Comité consultatif des femmes syriennes, qui s'est réuni à Genève le mois dernier. Ses membres ont fait part de leurs frustrations et de leur expérience directe de la souffrance quotidienne des Syriens confrontés à des pénuries graves de produits de base. Le Comité consultatif des femmes syriennes a parlé de la souffrance des femmes syriennes dans ce contexte, car elles sont nombreuses à subvenir aux besoins de leurs familles et sont confrontées à la haine et au risque de violence et d'exploitation. Nous estimons qu'un processus élargi doit également s'avérer productif à cet égard.

Dans tous les échanges qu'il a eus au plan international depuis le début du mois, y compris des consultations importantes avec des hauts responsables européens, américains, arabes et turcs à Rome et à Davos, ainsi que lors de ses conversations récentes de grande portée à Moscou avec les Ministres russes des affaires étrangères et de la défense, l'Envoyé spécial a continué de souligner la nécessité d'une action concertée en appui à un processus plus large. Ce qui est ressorti de ses consultations est que la Commission constitutionnelle ne pourra à elle seule répondre aux préoccupations réelles de toutes les parties. Il importe de mettre en place un processus élargi qui renforce la confiance

étape par étape. Celui-ci pourrait se développer sur la base de mesures réciproques et complémentaires prises par les Syriens et les acteurs extérieurs, améliorant de manière tangible la vie des Syriens en vue de créer un environnement sûr, calme et neutre. Cet environnement permettrait également de susciter la confiance des réfugiés quant à la possibilité d'un retour sûr, volontaire et digne, mais aussi de ceux qui veulent appuyer la reconstruction de ce pays déchiré par la guerre. L'Envoyé spécial estime qu'il existe des possibilités modestes d'accomplir cette tâche, et il le fera de manière réfléchie et soigneuse. Il est toutefois nécessaire d'approfondir un dialogue véritable entre les principaux acteurs internationaux à cette fin.

Nous continuons de donner la priorité à l'expression des opinions de tous les acteurs syriens dans le cadre de ce processus. La semaine dernière, nous avons eu l'honneur d'accueillir des Syriens résidant à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie à des consultations du Bureau d'aide à la société civile syrienne à Genève. Ils ont fait part de préoccupations d'ordre humanitaire, socioéconomique et politique et ont souligné la nécessité que le processus politique soit aussi transparent et ouvert que possible. De notre côté, en tant que des Nations Unies, nous continuerons autant que possible de consulter de nombreux acteurs et de construire des ponts. L'Envoyé spécial continuera de prôner la fin de la violence et d'œuvrer à la reprise des travaux de la Commission constitutionnelle et à la libération d'autres détenus. Il poursuivra également ses efforts afin de débloquer un processus politique global qui pourrait aboutir à un règlement politique durable répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien, tout en respectant et en rétablissant la souveraineté, l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance de la Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015).

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Matar de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Norman-Chalet (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement l'Envoyée spéciale adjointe, M^{me} Matar, de son exposé et des nouvelles qu'elle nous a données aujourd'hui. Nous lui maintenons notre plein appui, ainsi qu'à l'Envoyé spécial, M. Pedersen. Les exposés mensuels à l'intention du Conseil de sécurité restent cruciaux pour guider nos efforts vers le règlement du conflit. C'est pourquoi nous la remercions d'être disponible aujourd'hui.

Tous aspects du processus politique dirigé par l'ONU pour la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) sont paralysés, et nous devons énoncer honnêtement et clairement les raisons de ce blocage. La simple vérité est que le régime d'Assad est déterminé à régler le conflit par des moyens militaires, plutôt que politiques. Pour en avoir la preuve, il n'est pas nécessaire d'aller chercher plus loin que les plus de 350 000 personnes déplacées par le régime et les attaques aveugles que commet la Russie contre les civils à Edleb depuis décembre 2019. Alors que Damas et Moscou retardent délibérément le processus politique facilité par l'ONU et privent des millions de personnes d'aide humanitaire, elles poursuivent une solution militaire illusoire en Syrie – une solution qui ne mènera certainement pas à un règlement durable du conflit. L'assaut en cours contre Edleb représente à ce jour la plus grave violation de la résolution 2254 (2015), et ses conséquences humanitaires seront dévastatrices et durables. Les attaques des forces du régime syrien, de la Russie, de l'Iran et du Hezbollah contre les habitants du nord-ouest de la Syrie sont injustifiables et mèneront directement à des pénuries dangereuses de vivres, de médicaments et d'autres services essentiels.

En raison de ces faits graves, notre message aujourd'hui est que le Conseil doit s'unir pour faire savoir aux autorités syriennes et à la Russie qu'il ne tolérera pas leur recherche d'une solution militaire. Nous devons exiger que la Syrie et la Russie mettent pleinement en œuvre, de manière irréversible et vérifiable, tous les aspects de la résolution 2254 (2015). Les États-Unis maintiendront la pression économique et diplomatique jusqu'à ce que le régime et ses soutiens acceptent une telle réforme. Les acteurs qui obstruent, perturbent ou empêchent un cessez-le-feu dans le nord de la Syrie s'exposent à de nouvelles sanctions des États-Unis, et l'on ne permettra pas à ceux qui tentent d'intimider les personnes déplacées ou les empêchent de retourner volontairement dans leurs foyers en Syrie de le faire en toute impunité.

Les États-Unis demeurent profondément préoccupés par l'escalade des attaques militaires syriennes et russes à Edleb, pour des raisons humanitaires et du fait du lien inextricable entre la sécurité dans la province d'Edleb et le sort de la Commission constitutionnelle. Le régime d'Assad et ses alliés doivent mettre fin immédiatement à leur offensive dans le nord-ouest de la Syrie, qui a de profondes répercussions sur le processus politique facilité par l'ONU. Quant aux alliés du régime qui participent à l'assaut contre Edleb, qu'ils sachent que les États-Unis sont tout à fait disposés à imposer

des sanctions, conformément à la Caesar Syria Civilian Protection Act, contre les sociétés militaires étrangères, les mercenaires et les forces paramilitaires qui mènent sciemment des activités militaires en Syrie pour le compte des Gouvernements syrien, russe ou iranien. L'ONU et le Conseil doivent travailler à la mise en œuvre d'un cessez-le-feu global à l'échelle nationale, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous devons par ailleurs rejeter les annonces tactiques faites par le régime et la Russie concernant les prétendus pauses et cessez-le-feu dans le nord-ouest de la Syrie dans le but de se faire passer pour des artisans de la paix. Ce ne sont que des cessez-le-feu de façade qui sont systématiquement suivis d'attaques meurtrières contre les civils et de nouveaux efforts du régime visant à entraver les travaux de la Commission constitutionnelle. Les retards de la Commission sont imputables au régime d'Assad et sont accompagnés d'une poussée militaire de la part de ce dernier et de ses alliés dans le nord-ouest de la Syrie, faisant des centaines de morts et déplaçant près d'un million de Syriens.

Qui plus est, la Fédération de Russie a publiquement menacé de mettre fin d'ici juillet, date d'expiration de la résolution 2504 (2020), à l'aide transfrontières vitale de l'ONU destinée à la zone même de la Syrie qui est attaquée par les forces syriennes et russes. Ces menaces ont pour but d'exacerber la peur parmi les civils syriens et de contraindre l'opposition politique syrienne à se rendre. Au lieu de dépenser ses ressources financières toujours plus limitées dans une campagne militaire coûteuse et brutale contre son propre peuple, le régime d'Assad devrait s'efforcer de fournir aux Syriens des moyens de subsistance et des services essentiels.

Alors que le régime d'Assad utilise des quantités massives de carburant dans ses attaques militaires contre les habitants d'Edleb, les civils syriens n'ont pas les moyens de se procurer du carburant pour chauffer leurs maisons ou faire à manger à leurs enfants. Alors que le régime d'Assad oblige son peuple à se passer d'électricité, il dépense des millions de dollars en roquettes et missiles onéreux qui tuent des civils syriens. Et, alors que la flambée des prix a mis les produits de base hors de portée de la grande majorité des Syriens, les élites du régime d'Assad continuent de vivre dans le luxe.

Plus important encore, le régime d'Assad et la Russie refusent de reconnaître que la solution militaire ne résoudra jamais les raisons sous-jacentes du conflit syrien. C'est pourquoi, s'ils poursuivent sur cette voie, l'instabilité, l'insurrection et l'extrémisme violent ne

diminueront pas. En l'absence d'une solution politique au conflit facilitée par l'Envoyé spécial des Nations Unies et conformément à la résolution 2254 (2015), les États-Unis continueront de s'opposer à l'octroi de fonds au régime pour la reconstruction. L'ONU devrait faire de même, conformément à ses principes et paramètres déclarés selon lesquels il ne saurait y avoir de financement de la reconstruction tant que le processus politique prévu par la résolution 2254 (2015) ne sera pas achevé.

Le régime d'Assad ne jouira d'aucune légitimité aux yeux du peuple syrien tant qu'il ne permettra pas à ses citoyens de faire entendre leurs demandes fondamentales par le biais de la liberté de réunion et la tenue d'élections; tant qu'il ne fournira pas les produits de première nécessité, tels que la nourriture et l'eau; et tant qu'il ne garantira pas la reddition des comptes pour les années d'atrocités, d'exécutions extrajudiciaires, de détentions arbitraires et de torture.

La seule façon de commencer à combler les divisions passe par la mise en œuvre par le régime d'Assad et ses dirigeants des mesures prévues dans la résolution 2254 (2015). La culture des institutions du régime doit changer s'il veut regagner la confiance du peuple syrien. Les États-Unis continueront d'exercer une pression économique et diplomatique forte tant que ces réformes n'auront pas été acceptées par le régime et ses commanditaires.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier l'Envoyée spéciale adjointe Khawla Matar de son exposé qui, entre autres choses, fait également état des préoccupations concernant les opérations militaires menées dans la province d'Edleb, dans le nord-ouest de la Syrie. Comme nous l'avons dit ce matin (voir S/PV.8707), l'Estonie s'associe aux pays qui appellent à un cessez-le-feu immédiat à Edleb et dans toute la Syrie. En ce qui concerne la Commission constitutionnelle, il est manifeste que les défis qui entourent son travail ne cessent de se multiplier. Peu – pour ne pas dire aucun progrès – n'a été réalisé depuis la séance d'information tenue le mois dernier dans cette salle (voir S/PV.8696).

La Commission a commencé à se réunir il y a quatre mois, mais elle n'a même pas encore arrêté son ordre du jour. Est-ce vraiment là le progrès qui va satisfaire le peuple syrien, mais aussi le Conseil de sécurité? L'impasse apparente est la conséquence directe du manque de volonté des autorités syriennes de s'engager pleinement dans le processus politique, comme le prévoit la résolution 2254 (2015). Au lieu de cela, Damas s'est progressivement distancé des dispositions du Conseil,

malgré les efforts continus de l'Envoyé spécial, qui était en Syrie pas plus tard qu'aujourd'hui.

D'aucuns insistent pour ne pas fixer de date-butoir artificielle pour les travaux de la Commission constitutionnelle. Cependant, soyons absolument clairs : l'absence de date-butoir ne doit pas signifier une absence de résultats. L'absence de date-butoir ne peut pas signifier une absence de résultats. Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour demander à nos collègues syriens : que peut-on faire pour amener Damas à la table des négociations en vue de rechercher réellement une solution globale? Si le travail de la Commission constitutionnelle continue à être sapé, nous devons être prêts à examiner les autres questions en suspens. Fort heureusement, la résolution 2254 (2015) contient toute une série de moyens pour renforcer le processus politique.

À cet égard, nous voulons également souligner le rôle crucial des mesures de confiance qui peuvent donner plus de substance au processus politique. Des Syriens ordinaires, ainsi que M^{me} Matar, ont mis en relief la question des personnes détenues arbitrairement et des personnes portées disparues. Les Syriens, dans le pays et à l'étranger, veulent connaître le sort de leurs amis et de leurs proches, et exigent la libération de ceux qui ont été arrêtés sans motif valable.

Nous saluons les efforts déployés par le groupe d'Astana en faveur de la libération mutuelle des détenus, et nous nous félicitons de l'annonce de la création d'un comité conjoint avec l'ONU. Cependant, des échanges sur un pied d'égalité ne suffisent pas, en raison du déséquilibre dans le nombre des détenus. Le Gouvernement syrien détient huit fois plus de prisonniers que les autres groupes et partis pris ensemble – huit fois plus.

Dans cette optique, il est clair que les échanges de prisonniers sur un pied d'égalité ne sont pas viables à long terme. Ce qu'il faut au contraire, c'est une libération unilatérale des personnes détenues arbitrairement, en particulier des prisonniers politiques, des femmes et des mineurs. Un tel acte de libération unilatérale contribuerait à rétablir la confiance des Syriens vis-à-vis des institutions de l'État, à envoyer un message positif aux Syriens à l'étranger et à soutenir le processus politique, ainsi que le travail de la Commission constitutionnelle.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie, M^{me} Khawla Matar, de son exposé. Ce matin, nous avons eu l'occasion de discuter de la situation humanitaire en Syrie (voir S/PV.8707).

Nous ne pouvons que réitérer notre appel aux donateurs occidentaux pour qu'ils rejettent la pratique des deux poids, deux mesures en ce qui concerne la fourniture d'aide humanitaire.

Malgré la tendance à la stabilisation de la situation en République arabe syrienne, beaucoup de travail reste à faire sur plusieurs fronts. C'est le processus politique qui demande le plus d'attention. La Russie reste attachée au principe d'un règlement pacifique de la crise syrienne par des voies politiques et diplomatiques. Afin d'appuyer ce processus, la Commission constitutionnelle a été créée sous les auspices des Nations Unies et a entamé ses travaux à Genève le 30 octobre 2019. Sa création a été rendue possible grâce au soutien décisif du groupe d'Astana.

Nous tenons en haute estime l'approche suivie par l'Envoyé spécial Pedersen et son équipe, qui s'emploient à créer les conditions nécessaires pour que les négociateurs développent une culture de dialogue et de confiance mutuelle. Il s'agit d'un élément important et indispensable du succès. Des réunions constructives et utiles se sont tenues entre l'Envoyé spécial, le Ministre des affaires étrangères Lavrov et le Ministre de la défense Shoygu à Moscou, le 24 janvier. Ces discussions ont porté sur les moyens d'accélérer les travaux conjoints à Genève et dans le cadre du processus d'Astana, au sein duquel la Russie, la Turquie et l'Iran ont établi une collaboration fructueuse. Nous avons exprimé notre plein soutien aux efforts de M. Pedersen. Sa visite à Damas, qui est en cours, nous semble également très importante, car il aura l'occasion d'y discuter de la possibilité d'organiser un nouveau cycle de consultations de la Commission constitutionnelle.

Nous ne tenons pas plus que l'Envoyé spécial à dramatiser sous prétexte que, à peine quelques mois après la création de cet organe, il n'a pas encore obtenu de résultats grandioses. C'est tout à fait naturel. Nous pensons qu'il est contre-productif de dramatiser la situation et de pointer du doigt des coupables. Nous ferons tout notre possible pour contribuer à créer les conditions nécessaires pour progresser à la prochaine session de la Commission, dès qu'elle pourra se tenir.

Il est également prioritaire de lutter contre le terrorisme en Syrie, où Edleb, sans oublier les otages qui y sont retenus, représente l'un des derniers bastions terroristes. Les combattants de Hay'at Tahrir el-Cham et leurs supplétifs ne respectent pas les accords de cessez-le-feu. Début janvier, un cessez-le-feu a été déclaré, sur une proposition de la Russie et de la Turquie. Pourtant,

les terroristes le violent au quotidien. Ils attaquent et bombardent l'armée syrienne et des biens à caractère civil, ainsi que la base aérienne russe de Hmeïmim. Il va sans dire que de telles provocations armées ne sauraient rester sans réponse.

Nous évoquons depuis longtemps la nécessité de séparer le plus rapidement possible l'opposition armée, si tant est qu'on en trouve encore à Edleb, et les terroristes. Dans le même temps, nous ne pouvons qu'être préoccupés par la propagation tentaculaire des militants depuis Edleb vers d'autres régions de Syrie, voire dans d'autres pays comme l'Iraq, l'Afghanistan ou la Libye.

Nous tenons également à appeler l'attention sur les lettres envoyées par la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que sur les informations relayées par les médias selon lesquelles des terroristes auraient prévu d'organiser de nouvelles provocations et de nouvelles mises en scène impliquant l'usage d'armes chimiques en Syrie. Ces signaux nous semblent très alarmants. Nous ne savons que trop bien comment ces mises en scènes sont utilisées à des fins militaires et politiques.

Autre domaine de travail extrêmement important en Syrie, qui touche à la fois au processus politique et aux efforts pour améliorer la situation humanitaire, je veux parler de la coopération entre Moscou et Ankara sur la mise en œuvre du mémorandum du 22 octobre 2019 visant à prévenir les affrontements armés dans le nord-est du pays. La partie russe continue d'aider à nouer des contacts entre les Kurdes et Damas, aux fins de réparer les dégâts causés par l'occupation illégale de la région et la dangereuse expérience d'ingénierie démographique qui y a été menée.

Pour terminer, je voudrais brièvement aborder un dernier point. Hier, Washington a publié sa vision d'un règlement au Moyen-Orient. Je n'entrerai pas dans les détails, car ce document mérite d'être étudié plus avant et d'être examiné séparément à l'avenir. Cependant, il était impossible de ne pas remarquer que, sur les cartes contenues dans le plan susmentionné, le plateau du Golan est considéré comme faisant partie du territoire d'Israël. À cet égard, nous tenons à rappeler aux géographes qui ont établi la carte que ni nous, ni la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité ne reconnaissons la souveraineté israélienne sur le Golan. Le plateau du Golan est un territoire syrien occupé illégalement.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial et l'Envoyée spéciale adjointe,

qui est parmi nous aujourd'hui, de leur travail et de l'exposé qui nous a été présenté.

Je voudrais commencer mon intervention là où l'Envoyée spéciale adjointe a commencé elle aussi – par la Commission constitutionnelle. Pour nous, il n'est pas surprenant que, dès le deuxième cycle de négociations, le régime syrien ait décidé d'entraver et de retarder ses travaux. Nous devons admettre que rien de substantiel n'a été obtenu. Je ne suis pas aussi indulgent que mon collègue russe, selon qui c'était à prévoir. Non, ce n'était pas à prévoir. Nous devrions disposer d'une solution politique, et non militaire. J'ai déjà dit que si nos amis russes cessaient de fournir un appui militaire au régime syrien pendant ne serait-ce que deux ou trois semaines, les Syriens se précipiteraient devant la Commission constitutionnelle, feraient preuve d'un esprit constructif et trouveraient une solution politique. La véritable raison, c'est que l'on continue à croire que la paix, la sécurité, la stabilité et le bien-être du peuple syrien peuvent être obtenus par des moyens militaires. Voilà pourquoi nous assistons à une avancée militaire des forces syriennes et russes dans le nord-ouest du pays, où la ville de Maarret el-Nouman a été prise - très triomphalement, d'après ce qu'on raconte.

Qu'est-ce que cela signifie en pratique? Cela signifie que, depuis le conflit a commencé à Edleb, nous avons été témoins de la mort de plus de 1 500 civils – dont 430 femmes et 290 enfants. Ces deux derniers mois, près de 400 000 personnes supplémentaires ont été déplacées. Selon le responsable du Comité international de la Croix-Rouge, nous considérons désormais que cela va de soi, et la communauté internationale a cessé d'élever la voix pour protester. Nous devons nous pencher sur le sort des enfants syriens, qui ont subi d'incommensurables souffrances. Le dernier rapport de la Commission d'enquête sur la République arabe syrienne montre que leurs vies ont été fauchées par les bombes, la torture ou les conséquences de leur détention. Des écoles ont été détruites et certains enfants n'ont jamais reçu la moindre éducation formelle. Une génération entière menace d'être perdue. En ce moment même, des enfants d'Edleb meurent, sont déplacés ou, dans certains cas, sont recrutés au sein de groupes armés.

L'Ambassadeur russe vient de mentionner les provocations de Hay'at Tahrir el-Cham, et son argument est peut-être fondé, mais il ne justifie pas les attaques aveugles dont nous avons été témoins. Un coup d'œil sur la région montre que des hôpitaux ont été attaqués

et détruits, des marchés ont été détruits et, encore une fois, de nombreux civils sont morts. Je le répète : il n'y a pas, à notre avis, d'autre solution qu'un règlement politique. Nous devons nous concentrer sur l'aspect que mon collègue estonien vient de mentionner – la question des détenus. Le régime syrien détient arbitrairement des dizaines de milliers de Syriens innocents, au simple motif qu'ils ont osé faire usage de leur liberté d'expression. Nous en avons vu les images atroces : le régime syrien a torturé à mort des milliers de Syriens innocents, au simple motif qu'ils osaient demander une réforme politique et la liberté en Syrie. Le régime syrien a qualifié des citoyens ordinaires de terroristes pour justifier leur arrestation et leur torture.

Depuis le mois d'août, date à laquelle nous avons consacré une séance à la question des détenus et des personnes portées disparues (voir S/PV.8593), il n'y a malheureusement pas eu de progrès pour mettre fin à ces violations extrêmement graves des droits de la personne. Au contraire, elles se poursuivent dans toute la Syrie, même dans les zones dites réconciliées. Nous devons donc inciter le régime syrien à libérer les prisonniers, et veiller à ce que les familles soient informées du sort des dizaines de milliers de personnes disparues, et à ce que l'ONU ou le Comité international de la Croix-Rouge dispose d'un accès inconditionnel à tous les lieux de détention contrôlés par le régime.

Enfin, je souhaite rappeler un point que je fais régulièrement valoir ici, mais il semble que nos amis russes ne l'ont toujours pas compris : si nous voulons une paix et une réconciliation durables dans le pays, nous devons absolument faire en sorte d'établir les responsabilités. Nous devons attribuer les responsabilités des crimes atroces qui ont été commis et nous devons faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes. C'est le seul fondement sur lequel puisse reposer la réconciliation en Syrie.

D'ailleurs, concernant les deux pions, deux mesures qui seraient appliqués sur le front humanitaire, mon pays compte parmi les principaux donateurs d'aide humanitaire à la Syrie. Tous les efforts liés au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, de même que les efforts déployés dans le cadre de la Commission d'enquête internationale, doivent être soutenus pour garantir qu'aucun des crimes et atrocités commis durant le conflit syrien ne

reste impuni et que tous les auteurs aient à répondre de leurs actes. Voilà ce dont nous avons besoin si nous voulons parvenir à la réconciliation nationale et à une paix durable en Syrie.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Envoyée spéciale adjointe Matar de son exposé de cet après-midi.

Il a été dit à maintes reprises dans cette salle qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit en Syrie. La seule solution passe par un processus politique crédible, équilibré et inclusif, pris en main et dirigé par les Syriens. Nous réaffirmons cette position aujourd'hui.

Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite des efforts déployés par l'Envoyé spécial Pedersen, qui continue de travailler assidûment pour appuyer le processus politique dans son ensemble. Nous saluons également l'engagement qui a été pris de garantir la pleine participation de toutes les composantes de la société à la Commission constitutionnelle et de veiller à ce que les femmes représentent au moins 30 % des participants. Nous espérons sincèrement que la prochaine session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle sera bientôt convoquée et aboutira à des résultats positifs, et nous encourageons toutes les parties à maintenir leur engagement à travailler ensemble dans un esprit de respect mutuel et de compromis.

La situation en matière de sécurité dans le pays revêt une importance capitale pour faire des progrès et pour le succès éventuel d'un processus politique plus large et plus important, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous restons préoccupés par les dernières informations faisant état de violences dans le nord-ouest du pays. Sans une paix durable et pérenne, le processus politique sera gravement entravé et la situation humanitaire continuera de se détériorer. C'est pourquoi nous prions toutes les parties de respecter les accords de cessez-le-feu en vigueur et nous leur rappelons les obligations qui leur incombent en vertu du droit international. Nous ne saurions trop insister sur le fait que les civils doivent être protégés et que les infrastructures civiles, en particulier les services de santé, doivent être préservés.

Sur ce point, je dois souligner que l'application du principe de responsabilité pour les actes commis doit rester une priorité absolue. Les atrocités ne peuvent être passées sous silence et l'impunité ne saurait être encouragée. À ce titre, nous nous félicitons de la commission d'enquête créée

par le Secrétaire général pour enquêter sur une série d'incidents survenus dans le nord-ouest de la Syrie.

Les mesures de confiance sont un élément essentiel au succès d'un processus politique plus large. Par conséquent, nous demandons instamment au Gouvernement syrien de s'attacher à régler la question des personnes disparues et détenues. En outre, il faut créer les conditions permettant aux réfugiés et aux déplacés de retourner de leur plein gré, en toute sécurité et dans la dignité dans leur région d'origine. Il ne fait aucun doute que de telles expressions de bonne volonté aideront les parties à instaurer un climat de confiance et à promouvoir une participation active au processus politique.

La situation politique ne peut être examinée indépendamment de la crise humanitaire actuelle. Alors que les efforts en faveur du processus politique se poursuivent, nous devons veiller à ce que les besoins humanitaires immédiats du peuple syrien soient satisfaits. Saint-Vincent-et-les Grenadines a appuyé le renouvellement du mécanisme transfrontières ce mois-ci (voir S/PV.8700) et nous appuierons la mise en place des dispositions d'accès optimales à l'avenir. Même la souffrance d'une seule personne est inacceptable, et nous insistons sur la nécessité de garantir un accès humanitaire sûr, soutenu et sans entrave dans toutes les régions du pays.

La Syrie est sans aucun doute frappée par l'une des plus grandes crises humanitaires de notre époque et c'est le peuple syrien qui continue de payer le plus lourd tribut. Le Conseil ne peut pas rester les bras croisés alors qu'un sombre nuage de désespoir couvre le pays. Cela étant dit, nous devons rester conscients que nos actions doivent respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. Nous devons tenir compte des vues du Gouvernement syrien, étant donné qu'il appartient au peuple syrien de déterminer son avenir.

Sans solution politique, les souffrances du peuple syrien continueront, et sans engagement et sans dialogue, le processus politique dans son ensemble échouera très certainement. Le Conseil a la responsabilité de veiller à ce que la Commission constitutionnelle et le processus au sens large reçoivent l'appui nécessaire afin que les objectifs visés puissent être atteints. La réconciliation en Syrie, la protection des civils et la stabilité globale de la région en dépendent.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M^{me} Matar de

son exposé. Comme toujours, nous réitérons l'appui de la République dominicaine aux efforts collectifs visant à consolider le processus politique tant attendu en République arabe syrienne, dont il ne fait aucun doute qu'il ouvrira la voie à la paix.

L'année 2020 marque le cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 2254 (2015), qui n'a pas encore été pleinement mise en œuvre. En tant que garant de cette résolution, le Conseil a l'entière responsabilité de promouvoir la mise en œuvre de toutes ses dispositions par des efforts de facilitation, la médiation et un dialogue inclusif.

À cet égard, nous déplorons l'absence de progrès dans le dialogue entre le Gouvernement syrien, l'opposition et la société civile dans le cadre de la Commission constitutionnelle, qui était considérée comme la première étape importante qui pourrait ouvrir la voie à un large processus politique. Seul un dialogue réel et sérieux entre les parties, ayant pour objectif une solution politique négociée, permettra de jeter les bases pour répondre aux aspirations de la population syrienne, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, à vivre en paix et à aller de l'avant pour construire son avenir.

La participation continue et significative des femmes à tous les aspects du processus politique n'est pas seulement propice à l'instauration d'une paix durable; elle est indispensable. Les besoins et les solutions des femmes déplacées et réfugiées doivent être au cœur de ce processus, si nous voulons qu'il soit véritablement pris en main et dirigé par les Syriens.

Mais ce dialogue, ainsi que toute solution politique, est menacé chaque fois que l'on essaie de régler le conflit par des moyens militaires. Il est menacé chaque fois que des attaques aveugles sont lancées contre la population civile. Et il est menacé chaque fois que des centaines de milliers de personnes sont contraintes de se déplacer en quête de protection et de sécurité. Il n'y a pas de solution militaire qui puisse apporter une réconciliation future en Syrie. La réconciliation passe par la confiance, le respect mutuel et la volonté politique des parties de respecter le droit international et les droits fondamentaux de l'ensemble de la population.

Nous nous demandons si les moyens militaires créent ou détruisent la confiance. C'est pourquoi la situation dans le nord-ouest du pays nous préoccupe. Les violations continues du droit international humanitaire, qui entraînent des souffrances pour la population civile, sont tout simplement inacceptables et appellent

une action de la part du Conseil. À cet égard, nous voudrions faire les observations suivantes.

Il est essentiel d'instaurer un cessez-le-feu durable. Il faut garantir un accès humanitaire sûr, durable et sans entrave aux populations vulnérables, non seulement dans le nord-ouest du pays, mais dans toute la Syrie, partout où il y a des besoins à satisfaire. C'est le moins que les parties puissent faire pour protéger les personnes touchées et traumatisées par près d'une décennie de conflit.

Nous réitérons qu'aujourd'hui plus que jamais, tout effort international visant à mettre fin à ce terrible conflit doit s'accompagner de mesures sur le terrain qui renforcent la confiance non seulement dans le processus, mais aussi entre les parties et la population. La République dominicaine souhaiterait voir davantage de progrès en ce qui concerne la libération des détenus, un accès sûr aux services de base, la délivrance de papiers d'identité et notamment, la communication d'informations fiables aux familles des personnes portées disparues.

De même, nous tenons à réitérer que tout mouvement ou retour des déplacés et des réfugiés doit se faire dans la sécurité, la dignité et le respect de leur volonté de retourner dans leur lieu d'origine ou là où ils le décident eux-mêmes.

Nous appelons toutes les parties concernées à concentrer tous leurs efforts sur un règlement politique négocié, avec la facilitation de l'ONU et sur la base de la résolution 2254 (2019). Nous engageons instamment tous les membres du Conseil en mesure de le faire à honorer les engagements pris dans cette résolution. Faisons-en sorte que nos actes soient en phase avec nos paroles.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyée spéciale adjointe Matar de son exposé. La première session de l'organe élargi de la Commission constitutionnelle et de son organe restreint composé de 45 membres en octobre de l'année dernière a été un bon point de départ pour le processus politique syrien.

Hier, l'Envoyé spécial Pedersen est arrivé à Damas pour s'entretenir avec des responsables du Gouvernement syrien des questions liées à la Commission constitutionnelle. La Chine salue les bons offices de l'Envoyé spécial et la participation constructive des parties syriennes. Nous appuyons l'action que

mène l'Envoyé spécial pour renforcer la communication avec le Gouvernement syrien en vue d'écouter ses demandes légitimes.

L'ONU doit continuer de mener de l'avant le processus politique syrien, conformément au principe d'un processus dirigé et pris en main par les Syriens, ainsi qu'à la résolution 2254 (2015). Il importe de veiller à ce que la Commission constitutionnelle mène ses travaux en toute indépendance, afin de créer les conditions qui permettent d'aplanir les divergences et de forger un consensus entre les parties syriennes. La longueur du conflit syrien indique que les parties ont inévitablement quelques divergences concernant les travaux de la Commission constitutionnelle, ce qui demande du temps pour les régler. C'est au peuple syrien lui-même de trouver une issue. Le processus ne doit souffrir ni ingérence extérieure ni échéances arbitraires. Nous espérons que les parties maintiendront le dialogue politique par l'intermédiaire de la Commission constitutionnelle afin d'approfondir la compréhension et la confiance mutuelles. La Syrie ne doit pas être fragmentée ou divisée. Les membres de la Commission constitutionnelle doivent faire montre de volonté politique, s'engager dans un esprit de compromis, rester activement engagés dans les pourparlers, et préserver conjointement la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Étant donné l'imbrication des situations politique, humanitaire et sécuritaire en Syrie, je tiens à réitérer la position de la Chine sur la lutte contre le terrorisme et la situation humanitaire en Syrie. Edleb s'est transformée en un terrain fertile pour le terrorisme. La question des combattants terroristes étrangers en Syrie est importante et a eu de sérieuses retombées sur la région. Tous les pays doivent lutter contre toutes les formes de terrorisme, avec des normes unifiées, et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et au droit international. Sinon, la Syrie et les régions de l'Asie occidentale et de l'Afrique du Nord ne connaîtront pas la paix.

La communauté internationale doit tout à la fois mener de l'avant le processus politique et aider à améliorer la situation économique et humanitaire en Syrie. Il est indispensable d'assurer les conditions de survie des Syriens, de lever les sanctions unilatérales et de financer la reconstruction après le conflit. Les civils sont directement et négativement affectés par ces sanctions unilatérales. La reconstruction est une étape importante pour fournir de meilleurs services sociaux à la population. La distribution de fournitures humanitaires par

les parties concernées ne doit pas être préalablement assortie de conditions politiques. La Chine est disposée à jouer un rôle constructif dans le rétablissement rapide de la paix et de la stabilité en Syrie, ainsi que dans son développement.

M^{me} Goolab (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyée spéciale adjointe Khawla Matar de son exposé sur la situation politique en Syrie.

L'Afrique du Sud est encouragée d'apprendre que l'Envoyé spécial Pedersen poursuit ses efforts visant à trouver une solution politique à la crise en Syrie. Ses contacts continus avec toutes les parties sont louables, en particulier en ces temps incertains. Ma délégation appuie également le travail que mènent l'Envoyé spécial et son bureau pour promouvoir des mesures de confiance visant à instaurer la confiance entre les parties. De telles mesures contribueront pour beaucoup à démontrer l'attachement des différentes parties aux travaux et à l'objectif de la Commission constitutionnelle, qui est une composante essentielle du processus politique syrien. À cet égard, l'Afrique du Sud exhorte tous les segments et tous les groupes de la Commission constitutionnelle à s'engager à nouveau à contribuer de façon constructive au processus d'élaboration de la Constitution.

En outre, l'Afrique du Sud appelle les différentes parties à s'efforcer d'œuvrer de concert, avec l'aide de l'Envoyé spécial, pour convenir d'un ordre du jour avant le début de la prochaine série de pourparlers, afin de guider les travaux de la Commission. L'Afrique du Sud encourage les membres de la Commission constitutionnelle à faire preuve de souplesse en cherchant à convenir d'un ordre du jour, sachant que toutes les questions finiront par être examinées au fur et à mesure que les discussions avanceront.

Les travaux de la Commission constitutionnelle ne sont qu'un aspect du processus plus large en Syrie, tel qu'énoncé dans la résolution 2254 (2015). Comme cela a été dit à maintes reprises au Conseil, la situation en Syrie ne peut être réglée par des moyens militaires. Le seul règlement viable de la crise actuelle est la pleine mise en œuvre de la résolution 2254 (2015), qui appelle à un dialogue inclusif dirigé et pris en main par les Syriens qui reflète la volonté et la voix du peuple syrien. À cet égard, nous nous félicitons de la participation et de la représentation des femmes, ainsi que des différents groupes religieux, à différents niveaux des pourparlers, afin d'assurer la représentation la plus large possible au processus.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite la bienvenue au Conseil à l'Envoyée spéciale adjointe pour la Syrie, M^{me} Khawla Matar, et la remercie de son exposé.

L'Indonésie reste attachée à la pleine mise en œuvre du processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens afin de mettre fin au conflit en Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015). Cependant, la triste réalité sur le terrain est très préoccupante. La poursuite des hostilités dans le nord-ouest de la Syrie a aggravé les conditions humanitaires, avec plus de 350 000 personnes déplacées. Nous exhortons toutes les parties concernées à respecter les accords de cessez-le-feu. Nous leur rappelons également qu'elles ont l'obligation de protéger les civils en vertu du droit international humanitaire. Je voudrais me concentrer sur trois points essentiels.

Premièrement, ma délégation est d'avis que la priorité numéro un doit toujours être le peuple syrien. L'ensemble du processus politique en Syrie doit avoir pour socle et fondement les intérêts et les aspirations des Syriens. À cet égard, l'Indonésie réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. S'agissant de souveraineté, l'Indonésie tient également à réitérer sa position concernant le Golan syrien occupé par Israël en 1967, qu'elle reconnaît comme partie inaliénable du territoire de la République arabe syrienne. Nous rejetons fermement la reconnaissance du Golan syrien occupé comme faisant partie d'Israël. La décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration au Golan syrien occupé est nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international.

Deuxièmement, en ce qui concerne les travaux de la Commission constitutionnelle, nous espérons que le troisième cycle de négociations se matérialisera bientôt à Genève, facilité par l'ONU. En effet, un travail considérable a été accompli dans le cadre de ce processus. Nous encourageons les parties syriennes à s'efforcer sincèrement de faire avancer concrètement les travaux de la Commission constitutionnelle. De la souplesse et un engagement fort sont nécessaires pour pouvoir aller de l'avant. L'Indonésie est également d'avis que les travaux de la Commission constitutionnelle doivent être dirigés par consensus et marqués par un engagement constructif. Une discussion de fond est nécessaire pour parvenir à des résultats positifs qui serviront les aspirations de tous les Syriens. Les parties syriennes doivent surmonter tous les désaccords ou divergences au moyen d'un dialogue continu, sans ingérence extérieure.

Cela m'amène à ma troisième observation, à savoir la nécessité pressante de prévenir une nouvelle escalade, qui perturberait les efforts visant à parvenir à un règlement politique. L'Indonésie demande à toutes les parties impliquées de cesser les hostilités et de créer un environnement propice au bon déroulement des pourparlers politiques. Nous ne pouvons pas faire avancer le processus dans un contexte d'hostilités. La communauté internationale doit apporter son plein appui à cette fin.

L'Indonésie soutient fermement l'action de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le mandat de l'Envoyé spécial, Geir Pedersen, visant à faciliter ce processus. Nous saluons les efforts intenses que déploie l'Envoyé spécial pour assurer la coordination avec toutes les parties pertinentes et nous encourageons celles-ci à continuer d'appuyer ses travaux.

Pour terminer, ma délégation exhorte la communauté internationale à appuyer pleinement les efforts déployés de bonne foi pour parvenir à un règlement politique en Syrie et à éviter les discours provocateurs et les mesures susceptibles de porter atteinte aux travaux en cours de la Commission constitutionnelle, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

M^{me} Gueguen (France) : Je remercie à mon tour M^{me} Khawla Matar pour son intervention.

Je souhaite insister sur trois points.

Tout d'abord, je veux revenir sur le drame qui se joue à Edleb et dont nous avons parlé ce matin (voir S/PV.8707). Il s'agit d'une catastrophe humanitaire, avec 3 millions de civils dans le nord-ouest syrien exposés aux attaques quotidiennes du régime et de ses alliés. Ils subissent la faim et le froid, et près de 400 000 d'entre eux ont pris la fuite depuis début décembre pour tenter de trouver un refuge près de la frontière turque. Une telle logique de guerre, implacable et cruelle, contredit l'objectif de cessez-le-feu et de recherche d'une solution politique.

Comme je l'ai dit ce matin, la France condamne fermement les bombardements intenses et indiscriminés du régime et de ses alliés, qui ciblent notamment des zones de peuplement, ainsi que des infrastructures médicales et des camps de déplacés, en violation délibérée du droit international humanitaire. La France réitère son appel à la cessation des hostilités. Comme la majorité des membres du Conseil l'a répété autour de cette table ce matin, mettre fin à cette offensive meurtrière doit être la première priorité aujourd'hui.

Comme nous n'avons eu de cesse de le répéter depuis le début du conflit, la lutte contre le terrorisme ne peut servir de prétexte à un tel déchaînement de violence. La poursuite des hostilités sur le terrain ne fait que renforcer les organisations terroristes, et elle menace les avancées réalisées contre ces dernières au prix de lourds sacrifices ces cinq dernières années. À cet égard, les efforts de la Coalition mondiale contre Daech doivent se poursuivre pour mettre un terme définitif à cette menace.

Mon deuxième point concerne le processus politique, qui est incontournable pour stabiliser la Syrie de façon durable. Démarrer enfin les travaux de la Commission constitutionnelle est nécessaire, le Secrétaire général l'a rappelé la semaine dernière, mais après neuf ans de conflit, Bashar Al-Assad continue sa logique d'obstruction systématique. C'est inacceptable et ne mène qu'à une aggravation de la situation. Nous attendons des soutiens du régime qu'ils appellent les dirigeants syriens à la raison. Nous attendons des Nations Unies qu'elles rendent compte fidèlement des blocages du processus et imputent clairement les responsabilités.

C'est une évidence, mais il faut le rappeler : le processus politique va bien au-delà de la seule Commission constitutionnelle. La France souhaite que l'Envoyé spécial progresse en parallèle dans la mise en œuvre de tous les éléments de la résolution 2254 (2015). L'Envoyé spécial dispose de tout notre soutien pour travailler à des mesures de confiance qui permettent de créer l'environnement sûr et neutre que le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) appelait de ses vœux. Cela implique notamment deux choses. Premièrement, obtenir des résultats sur le sujet des détenus, qui doivent être libérés, et des personnes disparues. Et deuxièmement, cela implique aussi d'obtenir des avancées sur la réforme des droits de propriété, qui constituent un des obstacles au retour des déplacés et des réfugiés chez eux.

Cet environnement sûr dans lequel les Syriens ne vivront plus dans la peur des bombes et des arrestations arbitraires est indispensable pour tenir des élections crédibles. Pour être pleinement légitimes, ces élections devront se tenir sous la supervision des Nations Unies et permettre la participation de tous les Syriens, y compris les réfugiés et les déplacés.

Enfin, et c'est mon troisième point, je souhaite conclure en réitérant les positions constantes de la France et de ses proches partenaires concernant les réfugiés et la reconstruction. Le retour des réfugiés ne doit se faire que dans le strict respect du droit international, c'est-à-dire de manière sûre, digne, et surtout volontaire. Seule

une solution politique crédible, conforme à la résolution 2254 (2015), permettra, le moment venu, un mouvement de retour volontaire massif des déplacés et des réfugiés.

Enfin, la France, ainsi que ses partenaires européens, ne financeront pas la reconstruction tant qu'un règlement politique ne sera pas solidement en place. Il en va de même pour la levée des sanctions. À cet égard, nous invitons la Russie, qui a les moyens d'une influence efficace, à œuvrer avec le Conseil et avec l'ensemble des partenaires internationaux à une solution politique crédible en Syrie. La poursuite de la logique de la confrontation voulue par Damas est une impasse dont il ne nous appartient pas d'assumer les coûts. La France, pour sa part, poursuivra ses efforts pour contribuer à trouver un chemin hors de la violence et vers la paix, une paix qui, pour être réelle, devra être juste et inclusive.

M^{me} Van Vlierberge (Belgique) : Je souhaite tout d'abord remercier l'Envoyée spéciale adjointe, M^{me} Matar, pour sa présence et pour son exposé. M^{me} Matar et M. Pedersen ont tout notre soutien.

Nous le savons tous : une solution politique est la seule solution à ce conflit. Sans l'engagement politique des autorités syriennes, le cycle de la violence se poursuivra et l'instabilité continuera à régner dans la région. La Commission constitutionnelle, créée en septembre, suscitait un espoir prudent d'une nouvelle dynamique. Cet espoir risque de s'éteindre. Nous appelons à ce que Damas se réengage dans le processus politique et ne fasse pas obstacle à un accord sur l'ordre du jour de la Commission et à ce que la prochaine session de la Commission ait lieu. Nous exhortons tous les États Membres ayant une influence à l'exercer à cette fin. La bonne foi des autorités syriennes sera évaluée sur la base des résultats de ce processus. Et nous souhaitons saisir cette opportunité pour soutenir l'Envoyé spécial, et son équipe, dans son travail et son engagement. Nous réaffirmons aussi que la Belgique, en ligne avec la politique européenne, ne participera pas au processus de reconstruction sans qu'une solution politique ne soit solidement en place.

N'oublions pas que le processus politique ne se limite pas à la Commission constitutionnelle. Il y a presque un an, dans sa première intervention ici, devant le Conseil (voir S/PV.8475), l'Envoyé spécial a donné la priorité à la libération des personnes arbitrairement détenues et des personnes enlevées. Nous nous faisons l'écho de ses paroles, pour que les libérations soient intensifiées. C'est d'une importance humanitaire capitale et c'est un élément essentiel pour renforcer la

confiance. Nous encourageons l'Envoyé spécial à intensifier ses contacts sur cette question avec les parties. Des progrès plus significatifs doivent être réalisés. Les détenus doivent être libérés. Les familles doivent être en mesure de serrer à nouveau dans leurs bras leurs proches ou, à tout le moins, recevoir des informations sur leur localisation et leur situation. C'est leur droit. C'est un droit qui a été inscrit dans le droit international humanitaire. Le comportement des autorités syriennes dans ce dossier est inacceptable.

Finalement, la situation sur le terrain est alarmante. Ce matin, la Belgique a parlé en détail de la situation humanitaire dans le nord-ouest (voir S/PV.8707). Nous sommes profondément préoccupés par l'escalade militaire. Nous appelons les autorités syriennes, et ceux qui les appuient militairement, à instaurer, d'urgence, un cessez-le-feu dans le nord-ouest.

Je souhaite conclure que, pour la Belgique, le conflit syrien ne peut qu'être résolu par un processus politique négocié, conforme à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe). Cette résolution contient tous les éléments en vue d'une solution politique : un cessez-le-feu à l'échelle nationale, un processus politique, une révision de la Constitution, des élections libres et crédibles avec la participation de la diaspora syrienne, dans un environnement qui protège les droits des Syriens.

M. Abarry (Niger) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spéciale adjointe pour son « briefing » sur la situation politique en Syrie. Je voudrais saluer ensuite les efforts du Secrétaire général et de son Envoyé Spécial, qui ont abouti à la mise en place de la Commission constitutionnelle.

Nous soutenons l'Envoyé spécial dans ses efforts de facilitation du dialogue entre les parties. La création d'un climat de sécurité à travers la signature d'un cessez-le-feu qui mettra fin à la spirale de la violence contribuera à asseoir les conditions du dialogue politique, que nous appelons tous ici de tous nos vœux. J'appelle les parties à soutenir la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015), y compris à travers le retour des réfugiés, la libération des personnes détenues et la clarification de la situation des personnes disparues, en un mot à encourager toutes les mesures de désescalade et de décrispation du climat politique. L'implication des femmes et des jeunes dans ce processus doit être vivement encouragée.

L'examen de la situation en Syrie doit, à notre avis, intégrer tous les aspects des défis auxquels ce pays est aujourd'hui confronté. Qu'il s'agisse du volet politique qui nous occupe cet après-midi ou du volet humanitaire qui nous a occupés ce matin, la formule de sortie de crise doit être inspirée par les Syriens eux-mêmes dans leurs différentes composantes. La communauté internationale et le Conseil de sécurité, pour leur part, doivent encourager et soutenir cette option en mettant fin aux divergences d'analyse et d'interprétation ainsi qu'aux attermolements, et en ne prenant en compte dans leurs décisions que les intérêts des Syriens, qui ont tant donné au monde et qui attendent en ce moment difficile de leur histoire qu'on les aide à se relever.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité se réunit chaque mois depuis plus de quatre ans pour appuyer les efforts que déploie l'Envoyé spécial afin de parvenir à une solution politique en application de la résolution 2254 (2015). La réussite de ce processus repose sur la volonté sincère des parties de trouver une solution, ainsi que sur les efforts devant permettre de progresser concomitamment sur tous les aspects du processus.

Hier, le Royaume-Uni a accueilli des envoyés du groupe restreint sur la Syrie, en compagnie de M. Nasser Al-Hariri. Nous avons tous convenu qu'un règlement politique véritable reste la seule solution possible au conflit syrien, mais il est clair, selon le Royaume-Uni, que l'ingrédient principal de cette solution – la volonté réelle du régime syrien – fait défaut. Après des années d'efforts opiniâtres consentis par l'Envoyé spécial des Nations Unies pour négocier la composition et les règles de fonctionnement de la Commission constitutionnelle, nous avons tous salué en novembre l'annonce qu'un accord avait été conclu et que la Commission se réunirait à Genève. C'était un moment historique qui pourrait ouvrir la voie au processus politique dans son intégralité, et c'est pourtant à notre profonde déception – en dépit de tous les efforts de l'Envoyé spécial – qu'après deux réunions, le régime refuse une fois de plus de collaborer.

Sur d'autres aspects de la résolution 2254 (2015), il y a également un manque de collaboration. En dépit de la séance organisée par le Conseil de sécurité en août pour aborder la question spécifique des personnes détenues (voir S/PV.8593), aucun progrès n'a été accompli. Durant cette séance en août, nous avons défini les mesures immédiates que pourraient prendre les autorités syriennes pour faire un geste important de réconciliation. Nous rappelons aux autorités syriennes notre

appel à libérer immédiatement les personnes détenues arbitrairement, à fournir à l'ONU une liste des détenus avec leurs lieux de détention, et à permettre au Comité international de la Croix-Rouge d'accéder aux lieux de détention.

En ce qui concerne les questions humanitaires, j'ai trouvé assez étranges les commentaires formulés tout à l'heure à propos d'une politique du deux poids, deux mesures appliquée par l'Occident. Le Royaume-Uni a fourni plus de 4 milliards de dollars d'aide humanitaire depuis 2012, et le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne financent plus de 60 % du plan d'aide humanitaire de l'ONU dans toute la Syrie, y compris dans des zones contrôlées par le régime. J'aurais plutôt tendance à parler de deux poids, deux mesures lorsqu'on affirme se préoccuper des problèmes humanitaires tout en bombardant le pays. Enhardies par le soutien de la Fédération de Russie, les autorités syriennes refusent tout mode d'action autre que militaire. Elles utilisent la lutte contre le terrorisme pour justifier des attaques incessantes et disproportionnées contre des zones densément peuplées de civils et pour justifier des attaques contre des cibles civiles telles que des écoles, des hôpitaux et des marchés – une pratique à laquelle le Conseil a exigé qu'il soit mis fin immédiatement dans sa résolution 2254 (2015). Actuellement, malgré l'annonce de plusieurs cessez-le-feu, les frappes aériennes se poursuivent à Edleb, où, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, plus de 358 000 personnes ont été déplacées depuis décembre. Il est scandaleux que nous continuions à parler d'attaques contre des cibles civiles dans le nord-ouest en dépit de la préoccupation exprimée à maintes reprises par l'ONU, par les membres du Conseil et par les membres de l'enquête que mène la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne. Le Royaume-Uni réitère que toutes les parties, y compris celles qui sont assises autour de cette table, doivent faire respecter le droit international humanitaire, et il demande que les conclusions de la Commission d'enquête soient rendues publiques.

Le seul espoir pour la Syrie est que le régime change de comportement et adhère à un processus politique qui promeut la réconciliation, empêche la poursuite d'un conflit inutile, de la répression et évite de faire de nouvelles victimes. Les protecteurs russes du régime doivent ramener les autorités syriennes à la table des négociations.

M. Baati (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je salue M^{me} Khawla Matar, Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie, et je la remercie de son exposé important.

Le lancement des travaux de la Commission constitutionnelle au troisième trimestre de l'année dernière sous les auspices de l'ONU a représenté une avancée importante dans le cadre du processus politique en Syrie visant à réaliser une transition politique globale contrôlée et dirigée par les Syriens. Cela se ferait au moyen d'une réforme constitutionnelle ouvrant la voie à la tenue d'élections libres, régulières et plurielles, sous la supervision de l'ONU et conformément à la résolution 2254 (2015) d'une manière qui réponde aux aspirations de tous les Syriens; préserverait l'unité, la souveraineté et l'indépendance de la Syrie; et mettrait fin à la présence de forces extérieures et de groupes terroristes et sectaires.

Nous appelons toutes les parties et la communauté internationale à maintenir et appuyer cette évolution positive. Ma délégation estime que tant que les négociations dans ce contexte sont fondées sur le principe de bonne volonté, il est naturel, et même sain, d'avoir des divergences d'opinions. Ma délégation appuie les bons offices du Secrétaire général et les efforts que déploie son Envoyé spécial pour mener le processus politique à bon port. Dans ce contexte, nous nous félicitons des discussions qui ont eu lieu à Damas entre M. Geir Pedersen et le Gouvernement syrien en vue de faire avancer les travaux de la Commission constitutionnelle, qui est dans l'impasse, et nous espérons que la Commission reprendra ses travaux dès que possible afin d'adopter un programme de travail consensuel conforme à ses critères et règles de fonctionnement.

Nous prions les parties syriennes d'accorder la priorité aux intérêts du peuple frère syrien, de faire preuve de souplesse et de rechercher des dénominateurs communs sur la base d'une participation constructive aux travaux de la Commission constitutionnelle, dans un esprit de compromis, sans conditions préalables et sans rien imposer. Compte tenu de son expérience spécifique en matière de gestion des affaires publiques avec plusieurs composantes politiques et parties civiles, la Tunisie estime que les phases de transition doivent être gérées non pas en imposant une logique d'hégémonie ou d'opinion unique, mais plutôt en organisant un dialogue entre les partis politiques en tant qu'option stratégique visant à apaiser les tensions politiques et la violence et à consolider les piliers de l'architecture démocratique.

Le processus politique en Syrie, comme tout processus de transition politique, ne peut s'épanouir en l'absence d'un environnement dans lequel la sécurité, la stabilité et la réconciliation nationale prennent le dessus en vue de contribuer au retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées et d'ouvrir la voie à la rédaction d'une Constitution ainsi qu'à la tenue d'élections libres et régulières conformément à ce document, avec la participation de toutes les composantes de la société syrienne.

Nous sommes préoccupés par l'évolution de la situation actuelle sur le terrain, qui ne contribue pas à l'instauration des conditions de sécurité et de l'environnement économique et communautaire souhaités, car les combats se sont intensifiés dans le nord-ouest de la Syrie au cours des dernières semaines. Nous rappelons que la résolution 2254 (2015), qui représente la solution politique, note le lien étroit qui existe entre un cessez-le-feu et le processus politique. Nous soulignons une fois de plus la nécessité de lutter contre le terrorisme en Syrie et notamment les groupes terroristes figurant sur la liste du Conseil de sécurité, afin de créer les conditions requises pour l'instauration de la sécurité et de la stabilité en Syrie et dans la région. Nous sommes également préoccupés par les informations selon lesquelles des terroristes seraient transférés de la Syrie vers la Libye. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mettre fin à ces pratiques et empêcher les groupes terroristes de poursuivre leurs activités criminelles et d'étendre leur présence aux points chauds de la région arabe et au-delà.

Il est regrettable que l'environnement économique en Syrie, tout comme les conditions de sécurité, reste instable. Selon un rapport publié par l'ONU ce mois-ci, l'économie syrienne a enregistré une croissance globale grâce à l'intensification du processus de reconstruction. Toutefois, cette croissance va bientôt ralentir en raison des sanctions économiques. Nous espérons que les conditions économiques appropriées seront créées et qu'elles se répercuteront sur les conditions de vie du peuple syrien, qui paie le plus lourd tribut humanitaire et économique de ce conflit.

Pour terminer, nous réaffirmons qu'il importe que le processus politique en cours s'accompagne de mesures de confiance, comme l'a déclaré à maintes reprises l'Envoyé spécial. Des progrès doivent être réalisés dans les domaines de la libération des personnes enlevées et détenues et de l'élucidation du sort des disparus, afin de garantir la pérennité du processus politique et de renforcer la réconciliation nationale entre les différentes

composantes du peuple syrien frère, tout en respectant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie, y compris le Golan syrien occupé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Viet Nam.

Je remercie M^{me} Khawla Matar de son exposé et voudrais faire les remarques suivantes.

Premièrement, le conflit en Syrie, qui en est à sa neuvième année, a entraîné des répercussions dévastatrices pour le peuple syrien dans les domaines politique, socioéconomique et culturel. Ses conséquences humanitaires, avec des millions de personnes ayant un besoin urgent d'aide, ont provoqué une crise grave qui frappe depuis longtemps la région et le monde.

Deuxièmement, la seule façon de régler le conflit est de trouver une solution politique globale, à long terme et équilibrée, dans le plein respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures de la Syrie, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Troisièmement, à cet égard, nous saluons les progrès accomplis pour faciliter le dialogue entre les parties concernées en Syrie, notamment la formation et le lancement de la Commission constitutionnelle en septembre 2019. Nous appuyons le rôle de la Commission et espérons que les différentes parties continueront de coopérer avec elle afin de réaliser d'importants progrès dans les mois à venir. Nous exhortons le Gouvernement syrien et les autres parties à faire fond sur les progrès récents et à s'engager dans le dialogue et les négociations en veillant à assurer une large participation des acteurs concernés, afin de trouver une solution politique durable acceptable pour le peuple syrien. Nous sommes préoccupés par l'absence de progrès au sein de la Commission constitutionnelle depuis décembre dernier, malgré les efforts inlassables de l'Envoyé spécial Pedersen, alors que les hostilités dans le nord-ouest de la Syrie continuent de dévaster la vie de centaines de milliers de civils.

Quatrièmement, nous soulignons l'importance que revêt l'unité du Conseil pour trouver des solutions viables aux problèmes liés à la Syrie, notamment la poursuite de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont un besoin urgent dans le pays. Le Conseil doit continuer d'appuyer toutes les parties concernées en Syrie, ainsi que l'Envoyé spécial Pedersen afin de faciliter de nouveaux progrès.

Enfin, nous sommes d'avis que toutes les parties concernées doivent faire preuve de retenue et s'abstenir de toute mesure susceptible de compliquer la situation actuelle. Toutes les parties doivent respecter et appliquer strictement leurs obligations au titre de la résolution 2254 (2015) et des autres résolutions connexes. Seul un processus politique viable nous permettra d'espérer une feuille de route viable pour la paix et le progrès en Syrie.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis de commencer mon deuxième discours de la journée par une observation importante suite à nos délibérations de ce matin concernant la situation humanitaire (voir S/PV.8707).

Le Gouvernement de mon pays a adressé il y a quelque temps une communication officielle au Directeur du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la Méditerranée orientale afin de l'informer que le Gouvernement syrien avait autorisé un convoi d'assistance médicale et de médicaments de l'OMS, qui attendait en Iraq, à entrer sans plus tarder sur le territoire syrien par le point de passage de Qaëm/Albou Kamal à la frontière syro-iraquienne, qui est sous le contrôle de l'État syrien, afin d'éviter la péremption de ses produits. Le Gouvernement syrien, en coopération avec l'OMS et la Société du Croissant-Rouge arabe syrien, distribuera l'aide aux hôpitaux, aux dispensaires et aux civils dans le besoin.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères a rencontré l'Envoyé spécial Geir Pedersen à Damas ce matin pour discuter du processus politique en Syrie et de l'importance de faire tous les efforts possibles pour réaliser les progrès souhaités et assurer le succès dudit processus dans l'intérêt du peuple syrien. Le résultat du processus doit être dirigé par les Syriens, tout en mettant l'accent sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays. Les deux parties ont souligné l'importance de respecter le règlement intérieur de la Commission constitutionnelle afin de garantir l'indépendance des décisions syriennes sans aucune ingérence extérieure de quelque partie que ce soit.

Neuf longues années se sont écoulées, au cours desquelles quatre envoyés spéciaux du Secrétaire

général se sont succédé pour tenter de trouver la formule magique pour résoudre ce qu'on appelle la crise syrienne. Las, ils n'ont pas réussi dans leur noble tâche, parce que certains au sein du Conseil et au-delà privilégient la loi du plus fort par rapport à la primauté de la loi, au mépris des dispositions de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et des relations de bon voisinage. Tout cela s'est fait au détriment de la stabilité de la Syrie et du rôle qu'elle joue dans la région et au prix du sang de son peuple.

Hier, nous avons assisté à une tentative lamentable de l'actuelle Administration des États-Unis visant à présenter un nouveau projet de colonisation dans notre région, répétant ainsi le même crime majeur commis par la Grande-Bretagne il y a plus de 100 ans avec la funeste Déclaration Balfour, qui a servi Israël et ses plans d'agression expansionniste. Elle l'a fait en dépit des droits et des intérêts syriens, palestiniens et arabes et en violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions de référence, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 497 (1981) et 2334 (2016), qui soulignent toutes qu'Israël doit mettre fin à son occupation des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien occupé, se retirer aux frontières du 4 juin 1967 et cesser ses activités illégitimes de colonisation, qui entravent le processus de paix. Ce sont là des résolutions du Conseil.

La scène surréaliste qui s'est déroulée hier à Washington s'apparente à une mesure unilatérale et à un acte d'agression contre l'ONU elle-même; et elle révèle un mépris sans précédent pour les résolutions pertinentes de l'ONU sur la question palestinienne et le Golan syrien occupé. En 2003, le Président George Bush a annoncé une feuille de route pour la paix. À l'époque, la proposition des États-Unis contenait 2 218 mots. Selon lui, cette proposition avait été inspirée par le Saint-Esprit.

Après la visite de M. Netanyahu hier, le Président Donald Trump a lancé une feuille de route pour la paix et la prospérité. Elle contient 49 402 mots. Pas plus la proposition de Bush que celle de Trump ne font mention du droit international – ni des droits de la personne, du droit international humanitaire ou de l'ONU. Aucun de ces termes ne figure dans l'une ou l'autre des deux propositions. Si les membres du Conseil doutent de mes propos, je leur suggère de lire eux-mêmes les textes. Voilà la politique des États-Unis. Les membres du Conseil perdent leur temps ici, tandis que les États-Unis prennent des mesures unilatérales comme bon leur

semble. Dans de telles circonstances, comment pouvons-nous faire confiance à la politique des États-Unis pour tout ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales? Nous laisserons aux membres du Conseil le soin de répondre à cette question.

Neuf années au goût amer se sont écoulées. Certains membres du Conseil, et d'autres pays, ont insisté pour utiliser des armes de mensonge massif, interdites au niveau international, pour semer l'instabilité dans nos pays et dans la région du Moyen-Orient, au lieu de réfléchir à leurs propres actions et positions et de réformer leurs politiques. Le comble, c'est que certains sont convaincus de leurs actions et de leurs positions. Ils essaient de nous persuader par des arguments dont sont absents la sagesse et le droit, tout en démontrant leur supériorité en appliquant leurs politiques myopes qui n'aboutissent qu'à la destruction et à la ruine de nos pays et de nos peuples. Ils tentent de se justifier et projettent leur colère sur les autres. Pour reprendre les mots de Jean-Paul Sartre, « l'enfer, c'est les autres ».

La réalité absolue et indéniable, c'est que l'accumulation des grands pêchés – anciens et nouveaux – de certains a provoqué pour notre région et nos peuples d'amères catastrophes, des conflits sanglants, l'instabilité et le manque de développement. Nous avons assuré à maintes reprises au Conseil que nous ne pouvons pas fonder nos actions sur de faux prétextes et espérer qu'il en sortira de bons résultats. C'est une philosophie vieille de plusieurs milliers d'années. Comme l'a dit Albert Einstein :

« La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent. »

Nous avons réaffirmé que le rétablissement complet de la sécurité et de la stabilité dans mon pays exige de remédier aux défis liés au terrorisme et de faire en sorte que le Conseil arrête de gaspiller son temps, ses efforts et son budget sur des problèmes artificiels – cela revient à vouloir déterminer le sexe des anges, des démons et tout ce que l'on trouve entre les deux.

Certains collègues tentent de promouvoir des accusations mensongères pour faire obstacle à la guerre que nous livrons contre le terrorisme et pour remonter le moral des organisations terroristes armées qui envahissent Edleb et Alep, sous la houlette de Hay'at Tahrir el-Cham/Front el-Nosra – c'est-à-dire Al-Qaida, Daech et d'autres groupes terroristes d'appellations et de loyautés différentes.

Mon gouvernement rappelle qu'il s'est montré très patient – aussi patient que Job. Nous avons choisi

des solutions politiques et nous leur avons donné tout le temps du monde. Nous avons toujours abordé dans le plus grand sérieux toute initiative appelant au calme, y compris dans le cadre des processus d'Astana et de Sotchi, car nous sommes déterminés à protéger le peuple syrien et à mettre fin à la douleur et aux bains de sang dans tout le pays.

Avant de terminer, je soulignerai deux points.

Premièrement, Edleb et ses environs sont des territoires syriens qui sont actuellement sous le contrôle de Hay'at Tahrir el-Cham, la branche syrienne d'Al-Qaida, et des groupes terroristes qui lui sont affiliés. Ce groupe compte dans ses rangs des dizaines de milliers de combattants terroristes étrangers. Certains tentent de les modifier génétiquement en les renommant « opposition syrienne armée modérée ». D'ici peu, avec la complicité du régime turc, ils les appelleront également « opposition libyenne armée modérée », et il s'agira là aussi d'une modification génétique. Les combattants terroristes étrangers survivants seront aussi rebaptisés « opposition armée modérée » d'un troisième ou quatrième pays – parce que leurs maîtres investissent dans le terrorisme. Ils continueront ainsi, progressivement, dans d'autres pays d'Afrique, comme le Mali, le Nigéria, le Niger et le Kenya, ainsi que dans les pays du Sahel, et ailleurs, pour répandre la destruction, ainsi que le déplacement et l'exode de leurs populations.

Deuxièmement, je pose à nouveau aux délégations la question que je leur ai déjà posée : que feraient les gouvernements des membres du Conseil s'ils voyaient une organisation terroriste occuper une certaine région de leur pays, prendre les civils pour cible et tirer des roquettes? Est-ce qu'ils les regarderaient simplement les bras croisés, est-ce qu'ils leur apporteraient une aide humanitaire en les qualifiant « d'opposition armée modérée »? Je laisse aux délégations le soin de répondre à ces questions.

Notre message est un message de paix, fondé sur la force et non sur la faiblesse. Nous croyons fermement au principe de l'égalité souveraine des États – un principe qui a été consacré par les pères fondateurs de l'Organisation et dans lequel nous ancrons nos politiques. Nous disons aussi à tous ceux qui imaginent qu'ils vont répéter ce qui a été fait dans notre région après les Première et Deuxième Guerres mondiales que leurs plans échoueront. Ils échoueront par la volonté du peuple syrien.

La séance est levée à 16 h 40.